

# Conseil Municipal du 27 Novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Châteauneuf, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale A, en séance à huis-clos, sous la présidence de Monsieur Michel WOLOCH, Maire.

*Etaient présents* : M. BAROTIN Nicolas, Mme. BEURTON Sandra, Mme. CHARRIER Christiane, Mme. CHARIER Christelle, M. CHEVRIER Christophe, Mme. CLAVIER Sabrina, Mme. GALLAIS Géraldine, M. GERVIER Jean-Philippe, M. GRENET Anthony, M. GUILLOUX Jean-Claude, M. MOREAU Alain, Mme. POINTEAU Nelly, M. RONDEAU Raphaël, Mme. RONDEAU Christine, M. Michel WOLOCH.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : M. BAROTIN Nicolas

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de retirer le point n°3 de l'ordre du jour transmis réglementairement à l'assemblée, relatif à l'achat de prestation externalisée d'entretien des locaux. Ce dossier doit connaître des modifications et n'est pas abouti au jour de la réunion du Conseil. L'assemblée délibérante donne un avis FAVORABLE à l'unanimité des membres votants pour la suppression du point.

Mme. Géraldine GALLAIS est arrivée en cours de séance à 20h15, comme indiqué à la réception de la convocation.

\*\*\*\*\*



## Ordre du jour du Conseil Municipal du 27 novembre 2020 à 20h00

### VIE MUNICIPALE

- 1- Approbation du rapport d'activités de Vendée Eau année 2019
- 2- Approbation du rapport d'activités du SyDEV année 2019
- 3- Prestation externalisée d'entretien des locaux (**reporté**)
- 4- Régime de tarification du Centre périscolaire (quotient familial)

### AMENAGEMENT

- 5- Convention relative à la fourniture, l'installation et le raccordement des équipements d'éclairage public du lotissement de la Gourlière

### FINANCES

- 6- DM n°2 au Budget général 2020 (*ad modificatio*)
- 7- Acquisition d'un logiciel de gestion enfance (périscolaire et restauration scolaire)
- 8- Fixation des tarifs communaux pour l'année 2021

# VIE MUNICIPALE

## 01- DEL2020\_11\_001 : Approbation du rapport d'activités de Vendée Eau année 2019

Le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Depuis le 1er janvier 2018, Vendée Eau exerce la compétence production et distribution de l'eau potable pour le compte des communautés de communes et d'agglomération qui ont pris la compétence eau potable par anticipation de la loi NOTRE ; il regroupe 264 des 267 communes de Vendée.

C'est donc un rapport unique production et distribution d'eau potable, qui est établi par le Président de Vendée Eau.

Ce rapport est composé d'une présentation de Vendée Eau, de la composition de la structure et ses compétences.

Le mode de gestion des équipements avec la liste des exploitants et les caractéristiques principales des contrats sont également présentés, ainsi que les indicateurs techniques, physiques (population, nombre d'abonnés, volumes consommés et distribués, évolution des principaux indicateurs...), financiers et performance.

Annuité de la dette	● 6 304 580,34 €
Emprunts contractés	● 0,00 €
Encours de la dette au 31.12.2019	● 55 299 017,10 €
Montant du programme d'investissement	● 42 250 000,00€

Volume d'eau produit	● 49 154 114 m <sup>3</sup>
Volume importé depuis d'autres collectivités	● 2 776 813 m <sup>3</sup>
Origine de l'eau	● 89 % eau de surface ● 11 % eau souterraine
Nombre total d'abonnés	● 429 349
Volume consommé par les abonnés	● 43 417 523 m <sup>3</sup>
Volume exporté vers d'autres collectivités	● 2 592 963 m <sup>3</sup>
Longueur du réseau d'eau	● 15 394 km
Rendement global du réseau	● 88,6 %
Indice linéaire de consommation	● 7,7 m <sup>3</sup> /km/jour
Indice linéaire de pertes en réseau	● 1,05 m <sup>3</sup> /km/jour
Montant total des recettes au CA 2019	● 107 273 995,05 € dont 79 263 972,38 € pour la vente de l'eau aux abonnés
Montant total des dépenses au CA 2019	● 80 491 936,23 € dont 32 400 000 € pour la rémunération des exploitants
Excédent d'exploitation propre à l'exercice	● 20 610 615,29 €
Excédent global d'exploitation (avant autofinancement de l'investissement)	● 26 782 058,82 €

## D 102.0 – Prix TTC du service au m3 pour 120 m<sup>3</sup>

Il s'agit du prix en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier N+1, pour un abonné ordinaire disposant d'un compteur de calibre 15 mm ; y compris la redevance pour « pollution d'origine domestique » de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la TVA au taux réduit de 5.5%.

**2,20 € TTC/m<sup>3</sup>**

2016 : 2,21 € TTC/m<sup>3</sup>

2017 : 2,20 € TTC/m<sup>3</sup>

2018 : 2,20 € TTC/m<sup>3</sup>

## LE CONSEIL MUNICIPAL

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu le Rapport annuel de Vendée Eau 2019,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,**

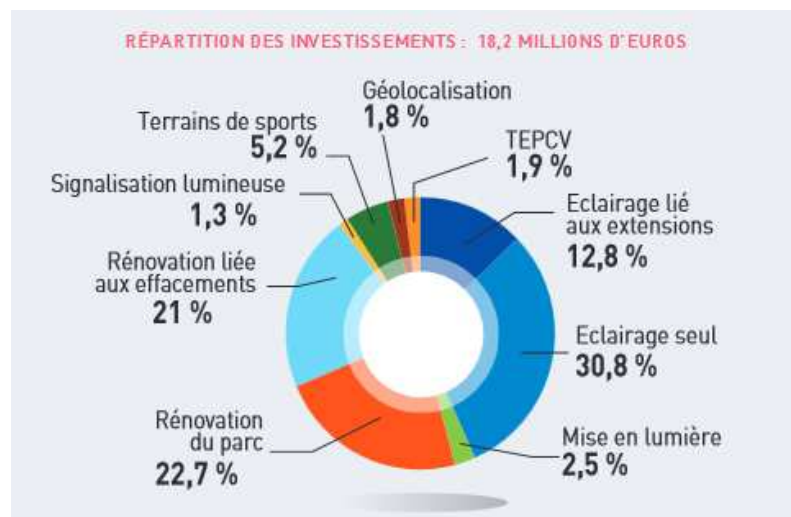
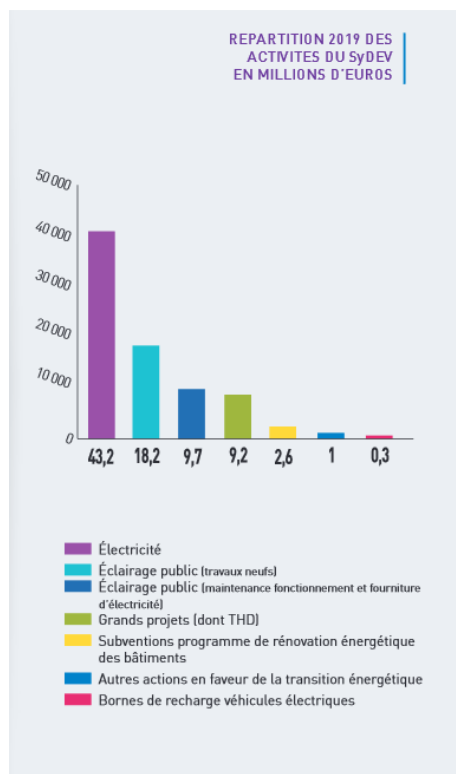
**Article 1 :** PREND ACTE du rapport annuel de Vendée Eau.

## 02-DEL2020\_10\_002 : Approbation du rapport d'activités du SyDEV année 2019

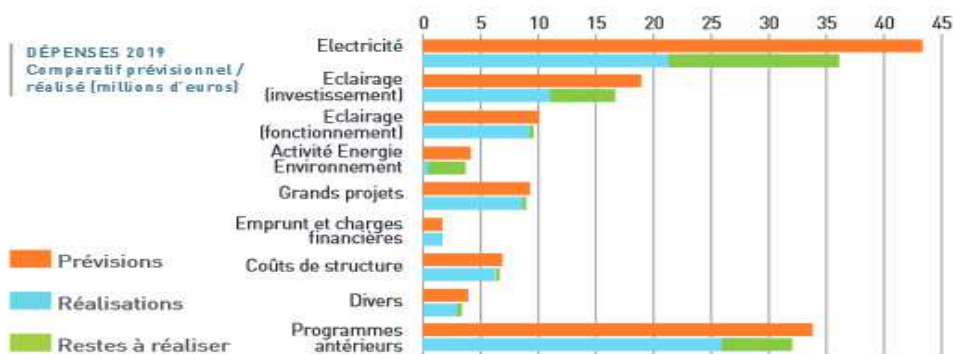
Le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel présenté par le Syndicat Départemental d'Energie et d'équipement de la Vendée (SyDEV) pour l'année 2019.

Ce rapport est composé d'une présentation générale du SyDEV, de la composition de la structure et ses compétences.

Les indicateurs techniques, contractuels, financiers et de performance sont ainsi présentés.



## COMPARATIF PRÉVISIONS / RÉALISATIONS (en millions d'euros)



**24 538**

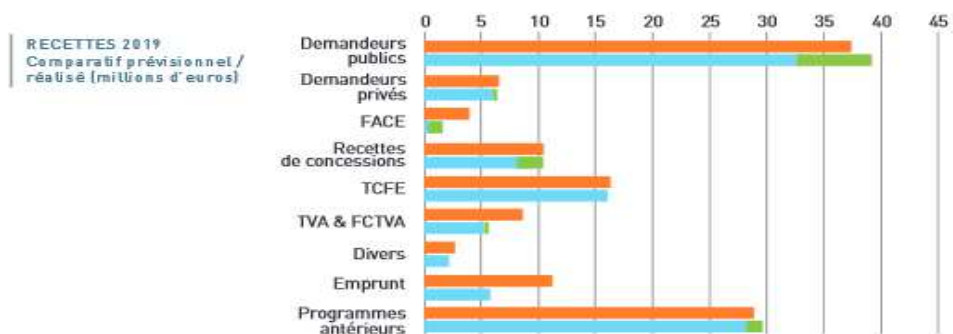
Mandats de paiement émis  
(nombre de lignes)

**9,1 jours**

Délai moyen de mandatement

**15,5 jours**

Délai moyen de paiement



### LE CONSEIL MUNICIPAL

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu le Rapport annuel du SyDEV 2019,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,**

**Article 1 : PREND ACTE du rapport annuel du SyDEV.**

### **03-DEL2020\_11\_003 : Régime de tarification du Centre périscolaire**

Monsieur le Maire rappelle que la commune assure la gestion des services périscolaires : la restauration et l'accueil périscolaire.

Par délibération du 03 Juillet 2020, l'assemblée a voté la fixation des tarifs appliqués au Centre périscolaire notamment en sa partie « garderie » pour l'année 2020-2021:

#### **Pour information rappel des tarifs en vigueur pour les familles (année 2020/2021)**

Accueil périscolaire

Tarif horaire	2.80 €
Soit le ¼ heure	0.70 €

Monsieur le Maire indique que chaque année, le Centre périscolaire fait l'objet d'un versement de subvention par la Caf de la Vendée.

La convention, qui régit notamment les relations entre la commune et la Caf, a été signée le 14 novembre 2019 pour une durée de 4 ans.

Afin de pérenniser ce partenariat, la Caf demande à la commune de faire évoluer ses tarifs par la prise en compte des quotients familiaux.

De plus, le relevé des heures effectuées par le Centre périscolaire est valorisé en ¼ d'heure.

Ainsi, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur une tarification basée sur le quotient familial, tout en prenant en compte des situations particulières (retard, troisième enfant, hors commune).

Quotients familiaux de référence :

Tarif au ¼ d'heure :

Pénalité de retard par ¼ d'heure commencé :

3<sup>ème</sup> enfant du foyer :

Tarif unique pour enfant hors commune / non scolarisé à Châteauneuf :

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la délibération n°2020\_07\_003 du 03 Juillet 2020 fixant les tarifs périscolaires,**

**Vu la convention d'objectifs et de financement 2020 - 2022 du 14 Novembre 2019,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,**

DECIDE de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil, le temps pour les services de connaître les QF des familles utilisatrices du service.

Ce bilan permettra de mieux apprécier la fixation du ou des QF de référence et de les appliquer dès le 2<sup>ème</sup> trimestre 2021.

# **AMÉNAGEMENT**

## **04- DEL2020\_11\_004 : Convention SyDEV éclairage public Lotissement la Gourlière**

Le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement du lotissement La Gourlière, les devis validant l'engagement des travaux de réseaux électriques ont été signés et transmis le 06 février 2020 au SyDEV, concessionnaire de réseaux.

L'impasse des libellules et la zone de lotissement sont concernées par ces conventions, qui font suite aux études de faisabilité et de chiffrage réalisées en amont.

Ces conventions fixent le coût réel des travaux et elles permettent de concrétiser leur démarrage.

Par délibération n°2020\_07\_008 du 03 Juillet 2020, le Conseil a approuvé les dispositions contractuelles et financières du SyDEV en ce qui concerne les travaux d'électrification du lotissement.

Le Maire expose au Conseil que les études relatives à l'éclairage public ont été chiffrées, pour un montant de 26 174 €. Pour mémoire, le montant prévisionnel faisait état de 38 998 €.

La convention avec le SYDEV définit les modalités de réalisation de l'opération, à savoir un taux de participation de la commune à hauteur de 100% non soumis à TVA pour l'ensemble de la prestation.

Le détail est présenté au Conseil :

**Réseaux** : 955 €

**Infrastructures** : 906 €

**Éclairage public** : 24 188 €

**Prestations accessoires** : 125 €

## LE CONSEIL MUNICIPAL

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la proposition du SyDEV, qui exerce au nom des communes les compétences de distribution des énergies en Vendée.**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,**

**Article 1** : ACCEPTE la participation demandée à la commune pour la réalisation des travaux d'éclairage public pour un montant de 26 174 € net (sans TVA).

**Article 2** : AUTORISE le Maire à signer la proposition et tout document relatif à ce dossier.

# FINANCES

## **05- DEL2020\_10\_005 : Décision modificative n°2 au Budget général 2020 (*ad modificatio*)**

Monsieur le Maire rappelle que l'amortissement des subventions d'équipement versées est obligatoire pour toutes les collectivités, quelle que soit leur catégorie démographique. Depuis 2006 et l'instruction M14 rénovée, le versement d'une subvention d'équipement est assimilé comptablement à une immobilisation, d'où son imputation au compte 204 spécialement créé.

La constatation de l'amortissement des immobilisations constitue une opération d'ordre budgétaire.

Les comptes d'amortissement des immobilisations sont crédités, en fin d'exercice, par le débit du compte 6811 "*Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles*".

Ce dernier est alors débité par le crédit du compte 2804 "*subventions d'équipements versées*" par opération d'ordre budgétaire ».

Le 05 avril 2017, l'immobilisation créée suite aux travaux Eclairage public parking bibliothèque et impasse de la prairie a fait l'objet d'un amortissement sur 10 ans, pour un montant de 6 660 € (soit 666€ par an)

Or, il est apparu que cette immobilisation n'a jamais été le fruit d'une écriture comptable.

Afin d'y remédier et de procéder également au rattrapage des exercices 2018, 2019 et 2020, il est proposé au Conseil de se prononcer sur les écritures suivantes en section de fonctionnement et d'investissement:

- **chapitre 042 (compte 6811)**: ouverture de crédits pour un montant de 1 998 €, soit un total prévisionnel de 6 034,60 € pour le chapitre
- **chapitre 023** : diminution de crédits pour un montant de 1 998 €
  
- **chapitre 040 (compte 2804172)** : ouverture de crédits pour un montant de 1 998 €, soit un total prévisionnel de 6 034,60 € pour le chapitre.
- **chapitre 021** : diminution de crédits pour un montant de 1 998 €

Il s'agit d'opérations d'ordre entre sections.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982,**

**Vu le Décret n°2018-309 du 27 avril 2018 pris pour l'application des articles 13 et 29 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation pour les finances publiques pour les années 2018 à 2022**

**Vu l'arrêté du 2 juillet 2018 portant détermination de la destination des comptes des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et des établissements publics locaux d'enseignement,**

**Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,**

**Vu l'instruction interministérielle du 16 mars 2018 relative à la mise en œuvre des articles 13 et 29 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022,**

**Vu le Budget primitif 2020 du budget général» voté en séance du Conseil municipal le 14 février 2020,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,**

**Article 1** : APPROUVE la Décision Modificative n°2 au Budget général 2020.

### **06- DEL2020\_10\_006 : Acquisition d'un logiciel de gestion enfance pour le Centre périscolaire**

Monsieur le Maire indique que la commune ne s'est jusqu'alors pas doté d'un logiciel de gestion enfance pour le Centre périscolaire.

Ce type de logiciel permet d'inclure les conditions financières (paiement en ligne), familiales (Portail famille, lien avec la Caf et le QF) et techniques (recensement, fiches individuelles de renseignements) en un seul produit, facilitant la gestion globale du Centre périscolaire par son équipe de direction.

Ainsi, en se limitant aux options principales que sont le Portail famille, le paiement en ligne et la reprise des données, l'acquisition d'un tel outil a fait l'objet d'une Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF), qui a été transmis à 3 entreprises spécialisées dans ce domaine.

2 ont transmis une proposition financière basée sur les mêmes critères de choix.

La commune s'est assurée préalablement qu'une formation d'approche du produit par visioconférence sera effectuée dans les plus brefs délais, avec le prestataire retenu.

L'entreprise DEFI propose une solution pour un montant de 6 813,72 € TTC.

L'entreprise BELAMI propose quant à elle un produit à 4 115 € TTC.

Le Maire propose donc au Conseil de se prononcer sur l'acquisition d'un tel logiciel au regard des éléments exposés ci-avant, et après le retour de la Commission Affaires scolaires qui a étudié le dossier.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu le Code de la Commande publique en vigueur et notamment son Livre IV, ses articles R 2123-1 et R 2172-4,**

**Vu les crédits inscrits au Budget 2020,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,**

**Article 1 :** DECIDE d'acquérir un logiciel de gestion enfance auprès de l'entreprise VIP CONCEPT pour un montant de 4 115 € TTC.

**Article 2 :** AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

### **07- DEL2020\_10\_007 : Fixation des tarifs communaux pour l'année 2021**

Le Maire expose au Conseil pour mémoire la grille des tarifs communaux appliqués pour l'année 2020, et propose de fixer ceux pour l'année 2021.

#### **PHOTOCOPIES DE DOCUMENTS (hors documents administratifs)**

<b><u>NOIRE</u></b>		<b><u>COULEUR</u></b>	
Format A4 recto	<b>0.15 €</b>	Format A4 recto	<b>0.25 €</b>
Format A4 recto-verso	<b>0.30 €</b>	Format A4 recto verso	<b>0.50 €</b>
Format A3 recto	<b>0.40 €</b>	Format A3 recto	<b>0.60 €</b>

Photocopies gratuites pour les associations de la commune

#### **LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE**

	<b>Habitants de Châteauneuf</b>	<b>Habitants hors commune</b>	<b>Réunion d'associations hors commune</b>
<b>Vin d'honneur</b>	Gratuit	Néant	Néant
<b>Salle A</b>	<b>100 €</b>	<b>160 €</b>	<b>50.00 €</b>
<b>Salle B + office</b>	<b>50 €</b>	<b>80 €</b>	<b>25.00 €</b>
<b>Salle A + B + office</b>	<b>150 €</b>	<b>240 €</b>	<b>75.00 €</b>
Jour supplémentaire	<b>50 %</b>	<b>50%</b>	
Location vaisselle	<b>20 €</b>	<b>20 €</b>	<b>20 €</b>
Caution	<b>200 €</b>	<b>200 €</b>	<b>200 €</b>

#### **CONCESSIONS FUNÉRAIRES**

15 ans      **75 €**  
30 ans      **150 €**

#### **CONCESSIONS COLUMBARIUM**

10 ans      **250 €**  
20 ans      **500 €**  
30 ans      **750 €**

Concession pour inhumation d'enfants de moins de 5 ans



30 ans            50 €

**Fourniture d'1 plaque marbre à graver pour columbarium ou stèle jardin du souvenir 30 €**

**DROIT DE PLACE ANNUEL**

Commerces ambulants : 10 € par emplacement d'un empiètement maximum de 25 m2

**UTILISATION DE COURTS DE TENNIS : par créneaux d'une heure**

	<b>Cartes à l'année</b>	<b>Cartes à l'heure</b>
<b>Adultes</b>	<b>35 €</b>	<b>4.00 €</b>
<b>Enfants (- de 15 ans)</b>	<b>10 €</b>	<b>1.00 €</b>

\* La clé du court devra être demandée et retournée pendant les horaires d'ouverture du Castel.

**PÊCHE**

	<b>Cartes à l'année</b>	<b>Cartes à la journée</b>
<b>Adultes</b>	<b>35 €</b>	<b>4.00 €</b>
<b>Enfants (- de 15 ans)</b>	<b>10 €</b>	<b>1.00 €</b>

**LOCATION ANNUELLE DU PRESBYTERE**      15 €

**FOURRIÈRE pour chiens**

Pension par jour    10 €

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**PAC 1 250 €** (Participation pour le financement de l'assainissement collectif)

Montant forfaitaire, pour un bâtiment d'habitation édifié sur une unité foncière et ne comprenant qu'un seul logement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,**

**Article 1 :** RECONDUIT les tarifs communaux appliqués en 2020 et les FIXE tels que définis dans la grille applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une période de 1 an, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

**INFORMATIONS DIVERSES**

**Commission VOIRIE - URBANISME**

Lotissement La Gourlière: avancée des travaux et date des OPR

Programmation pluriannuelle de travaux de voirie

Marché de Maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie

Aménagement de la rue de Tartifume (MOE, travaux, financement)

Dépôt des demandes d'autorisation pour le lotissement

Loi ELAN: projet de dématérialisation complète des instructions d'urbanisme (2022)  
Signature en 3 temps des promesses de vente du lotissement

DIA 2020\_11\_001 du 24/11/2020 : renonciation préemption terrain cadastré section AE n°116 sis 2 impasse des genêts 85710 Châteauneuf

#### **Commission FINANCES - COMMUNICATION**

Rencontre avec le Comptable public de Challans Mme DEVAUX le 20 Novembre 2020  
Réunion de la commission pour la préparation budgétaire 2021  
Orientations budgétaires jusqu'à Février 2021

Choix du graphiste / éditeur du prochain Bulletin municipal  
Festivités: Téléthon / Noël  
Site internet

#### **Commission AFFAIRES SCOLAIRES & SOCIALES**

Présentation avec le prestataire retenu pour le logiciel de gestion Enfance

Aide aux commerces fermés administrativement  
Goûter des anciens  
Recensement des personnes fragiles à jour

#### **Par le Maire :**

- Externalisation de l'entretien des locaux
- Renouvellement des contrats d'assurance avant fin 2021
- Point RH